

PANEL INSTITUTIONS NATIONALES

Thème :

Quelles solutions pour la prise en compte du secteur informel et des travailleurs indépendants dans les programmes de prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail ?

Objectifs spécifiques

- 1/Proposer une approche et des outils de management de la SST adaptés au secteur informel et aux travailleurs indépendants
- 2/Proposer un canevas de mise en œuvre du programme
- 3/Dégager des critères d'évaluation du programme mise en oeuvre

CONTEXTE

Les entreprises qui appliquent les normes de sécurité et de santé au travail (SST) les plus strictes et qui disposent d'un personnel en bonne santé, en sécurité et motivé sont également les plus performantes et les plus compétitives ; la prévention est rentable.

Malheureusement les entreprises du secteur informel qui contribuent beaucoup aux économies nationales dans le monde entier et les travailleurs indépendants connaissent généralement des taux d'incorporation très bas dans les programmes de prévention des risques d'accident et de maladies liées au travail,

Le secteur informel se définit comme une activité économique qui est réalisée sans les qualités administratives exigées. Parmi les qualités administratives exigibles se trouve celles qui sont relatives à la sécurité sociale et aux impôts.

Mais elle pose une question de fond qui est de savoir : comment faire pour apporter des réponses appropriées en matière de protection sociale pour répondre aux besoins d'acteurs d'un secteur complexe.

DEFINITION DU SECTEUR INFORMEL

- Le secteur informel se définit comme une activité économique qui est réalisée sans les qualités administratives exigées. Parmi les qualités administratives exigibles se trouve celles qui sont relatives à la sécurité sociale et aux impôts

Qu'est-ce qu'un travailleur indépendant ?

Est considérée comme travailleur indépendant toute personne exerçant une activité professionnelle lui procurant un revenu, quelle que soit sa nature, pour son propre compte ou en qualité de mandataire non salarié. »

Ce sont par exemple:

- Les travailleurs du monde agricole
- Les commerçants
- Les transporteurs
- Les artistes
- Les libéraux (pharmacien, notaire, avocat, géomètre, architecte ...)
- Les sportifs
- Les artisans
- Les religieux

Tout travailleur indépendant en activité, quel que soit son âge, sa nationalité, doit s'immatriculer à la CNPS.

I/Proposition d'une approche et des outils de management de la SST adaptés au secteur informel et aux travailleurs indépendants

L'extension de la protection sociale au secteur informel et aux travailleurs indépendants se fait, au niveau international, grâce à l'action remarquable des Organisations internationales et, notamment, du Bureau International du Travail (BIT). Au niveau régional, pour l'Ouest africain, elle se traduit par diverses initiatives de l'UEMOA. Plus qu'un droit, l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel peut être considérée d'emblée comme une revendication de justice sociale et non de charité

Pour promouvoir la protection sociale au niveau du secteur informel et au niveau des travailleurs indépendants, nous proposons les solutions suivantes dont la réalisation pourrait paraître urgente, au regard de l'actualité de la question

ACTION 1

❖ Identifier les entreprises informelles et localiser les travailleurs indépendants

Il s'agit de mener des études qui seront le point de départ de toute action orientée vers l'enrôlement des travailleurs indépendants et ceux du secteur informel:

Ces études nous permettront:

- De disposer des bases de données et des statistiques fiables sur les effectifs du secteur informel et des travailleurs indépendants
- De localiser et d'établir la cartographie des secteurs à fort potentiel de risques et faiblement enrôlés
- De mesurer l'ampleur des tâches de sensibilisation afin d'établir les scénarii et de réaliser des simulations.

Cette étude peut se faire rapidement en s'appuyant sur les délégations régionales des chambres consulaires qui ont des bases de données fiables dans les différentes régions de Côte d'Ivoire

Il s'agit de la Chambre de commerce et d'industrie de Cote d'Ivoire, la chambre nationale d'agriculture, la chambre nationale des métiers

ACTION 1

- ❖ Ces études vont s'appuyer également sur les données des associations professionnelles des producteurs
- ❖ Il s'agit notamment du conseil café-cacao, du conseil coton-anacarde et du conseil hévéa-palmier à huile
- ❖ Et sur certains regroupement comme la MATCA pour les propriétaires et les chauffeurs de taxis compteurs, le haut conseil des entreprises de transport, les associations des commerçants (marché de gros, marché gouro, forum etc...

ACTION 2: Mettre en place un programme de sensibilisation

- ❖ La sensibilisation est fondamentale. On ne peut pas faire le bonheur des gens à leur place et à leur insu. La sensibilisation permettra aux acteurs de prendre conscience de l'importance de la programmes de prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail
- ❖ Pour être efficace, la sensibilisation doit être conduite par des professionnels de la CNPS.

Les outils à utiliser sont les rencontres sectorielles et les focus groupes

A partir des cibles identifiées, organiser des rencontres de sensibilisation et des focus groupes. Cela consiste à composer des groupes homogènes (un groupe de commerçants ou un groupe de mécaniciens) et à identifier des travailleurs indépendants ou des structures informelles qui ont déjà adhérer au programme de prévoyance et qui ont bénéficié des prestations.

Le témoignage d'un travailleur indépendant et ou informel qui a expérimenté, avec succès, les prestations du programme de prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail est un exemples de bonnes pratiques qui pourront aider à convaincre les indécis en attirant leur attention sur les gains potentiels de l'enrôlement au programme.

ACTION 2: Mettre en place un programme de sensibilisation des travailleurs indépendants et le secteur informel

- La sensibilisation se fera par une approche sectorielle en s'appuyant sur les faitières et les différentes associations professionnelles. Par exemple le haut conseil des entreprises du transport, les commerçants du forum d'Adjamé, l'association des couturiers de Bouake, etc...

PARTIE II: Proposer un canevas de mise en œuvre du programme

INTITULE	ACTEURS DE REALISATION	PERIODE
Identifier les entreprises informelles et localiser les travailleurs indépendants	CNPS, CNMCI CNACI Associations professionnelles	du 1 ^{er} juin au 30 novembre 2024 (6 mois)
Mettre en place un programme de sensibilisation des travailleurs indépendants et du secteur informel	CNPS	Décembre 2024 à novembre 2025 (1an)
Simplifier la procédure d'enrôlement des travailleurs indépendants et du secteur informel	CNPS	Mai-juin 2024

II/ SIMPLIFIER LA PROCEDURE D'ENROLEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS ET DU SECTEUR INFORMEL

Pour booster l'enrôlement des travailleurs indépendants et des unités économiques informelles, la CNPS doit procéder à la simplification de la procédure. Il faut digitaliser l'enrôlement pour éviter les attentes et les longs déplacements. Il faut installer dans les zones rurales des points avancés pour une proximité avec les travailleurs indépendants en tenant compte de leur concentration.

PARTIE 3: Dégager des critères d'évaluation du programme mise en oeuvre

programme	Critères d'évaluation des programmes
Identifier les entreprises informelles et localiser les travailleurs indépendants	1/ les entreprises informelles sont identifiées 2/ les travailleurs indépendants sont dénombrés et localisés
Mettre en place un programme de sensibilisation des travailleurs indépendants et du secteur informel	80% des travailleurs indépendants sont sensibilisés 2/ 80 % des entreprises informelles sont sensibilisées
Simplifier la procédure d'enrôlement des travailleurs indépendants et du secteur informel	Mise en place d'une procédure simplifiée pour l'enrôlement des travailleurs indépendants et du secteur informel

CONCLUSION

La question de la prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail est devenue, de nos jours, une préoccupation majeure qui interpelle à la fois les décideurs politiques au niveau national et les acteurs du développement, au niveau international. Les constats alarmants qui ont été faits en matière de déficit de couverture sociale, particulièrement pour les travailleurs de l'économie informelle, appellent à la mobilisation de tous. Cette mobilisation se fait, au niveau international, grâce à l'action remarquable des Organisations internationales et, notamment, du Bureau International du Travail (BIT). Au niveau régional, pour l'Ouest africain, elle se traduit par diverses initiatives de l'UEMOA. Et enfin, au niveau national, elle est l'œuvre de la CNPS qui a mis en place une politique destinée à promouvoir la prévention des risques d'accidents et de maladies liés au travail pour protéger, d'une part, les travailleurs salariés du secteur formel et, d'autre part, ceux qui évoluent dans l'économie informelle.

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION